

Séance du lundi 18 juin 2018

Compte-rendu affiché le : 22 Juin 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal et affichage: 12 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Monsieur Albert COCHET, Maire.

Membres présents à la séance : Mmes et MM. Albert COCHET, Bernard RICCI, Denis MOSSAZ, Pascale BOSSON, Bérengère ANDRE, Christiane ZAGAGNONI, Marguerite GROS, Joël PRUDHOMME, Edith BRUNET, Michèle PIDOUX, Sophie SELLIER.

Excusés : François ORTEGA ayant donné procuration à Bernard RICCI, Philippe FROQUET ayant donné procuration à Denis MOSSAZ, Laurent CARREZ ayant donné procuration à Bérengère ANDRE, Sébastien TOUCHARD.

Secrétaire : Mr Denis MOSSAZ est désigné Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. Albert COCHET, Maire de la commune d'Injoux-Génissiat, pour procéder à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Maélia et Joshua, délégués de la classe de CE2-CM1 ainsi qu'à Léa et Maxence, délégués de la classe de CM1-CM2.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Le recrutement d'un coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population 2019.
- Le montant des frais de scolarité à refacturer

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la dernière séance du conseil en date du 14 mai 2018 est à approuvé à l'unanimité.

1 – Accueil des délégués des enfants des classes de l'école d'Injoux-Génissiat

Les délégués des élèves ont été reçus par le conseil municipal afin de leur présenter le projet du futur groupe scolaire et de prendre en considération leurs remarques.

Les délégués ont fait part de leurs remarques et de leurs souhaits quant aux équipements aussi bien dans des classes (espaces de rangements, tablettes numériques...) qu'à l'extérieur (structures de jeux, verdure...).

Un espace ouvert de lecture sera aménagé au sein de la nouvelle école, les enfants devront réfléchir aux types de livres qu'ils souhaiteraient avoir à disposition.

Le calendrier sommaire du déroulement de l'opération leur a été communiqué.

2 – Modification des statuts du SIEA

Suite à une modification des statuts du Syndicat d'Energie et de e.communication (SIEA), il ne sera plus versé de « fonds de concours » depuis la section d'investissement du budget des collectivités adhérentes mais une « cotisation travaux » depuis la section de fonctionnement. Le premier versement se fera à réception d'un appel de fonds de 85 % du montant à la charge de la commune. La régularisation interviendra à la fin des travaux, après fourniture du décompte général.

Cette modification statutaire a été présentée aux collectivités pour approbation dans les 3 mois. Elle fera ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral.

3 – Demande de subvention pour réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement

La police de l'eau a contrôlé les systèmes d'assainissement collectif et le préfet a pris un arrêté de mise en demeure pour les secteurs d'Injoux et de Génissiat. Cette injonction porte sur trois points :

- La réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement et mettre à jour le plan avant le **30/06/2019**
- La régularisation administrative des ouvrages avant le 31/12/2020
- La mise en conformité de ces systèmes d'assainissement avant le 31/12/2021.

Il est nécessaire de lancer, dans un premier temps, une consultation pour réaliser l'étude de Schéma Directeur d'Assainissement. La commune a demandé l'assistance de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour le chiffrage de cette prestation et pour le montage du dossier de consultation des entreprises.

L'opération est chiffrée à 119 862.90 € TTC. Des subventions seront sollicitées auprès des financeurs.

4 – Convention pour la gestion 2018 du centre de loisirs et de la cantine

La convention de gestion de la cantine et du centre de loisirs est arrivée à terme fin 2017.

Une nouvelle convention est présentée pour l'année 2018. Les conditions financières sont les suivantes : participation de la commune à hauteur de 47 400 € TTC pour la cantine et 106 750 € TTC pour le Centre de Loisirs. Ces sommes sont à payer en quatre versements. Les honoraires de Familles Rurales s'élèvent à 6 350 € pour l'année 2018.

5 – Montant du loyer du logement 4 route des Espagnols

Le montant du loyer du logement situé 4 route des Espagnols fait l'objet d'une réactualisation. Le loyer mensuel est porté à 280 €.

6 – Tarifs des visites de contrôle d'assainissement

Une délibération de 2017 fixe les conditions et les tarifs de refacturation des contrôles des branchements d'assainissement collectif et non collectif.

La société Nicot qui intervient pour le compte de la commune a réactualisé le montant de ses prestations. Il a été convenu de réajuster en conséquence les tarifs de refacturation aux demandeurs.

7 – Modification d'un emploi d'agent d'entretien des écoles

Avec le retour à la semaine de 4 jours et la fin des TAP, les horaires de travail de nos agents affectés aux écoles sont à reconsidérer.

Le temps de travail d'entretien hebdomadaire effectué par l'un des agents va être ramené de 12h30 à 8h (temps annualisé). Il est nécessaire de créer un emploi permanent d'agent technique à raison de 8 h hebdomadaire au tableau des emplois.

8 – Nomination d'un coordonnateur communal du recensement de la population

Dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019, l'INSEE demande aux communes de mettre en place des moyens humains permettant le recueil des données. La nomination d'un agent coordonnateur devant intervenir d'ici le 30 juin 2018, c'est un agent administratif déjà en place dans la collectivité qui est nommé sur cette fonction. Les agents recenseurs seront nommés à une date ultérieure.

9 – Frais de scolarité

Les frais de scolarité des élèves qui résident dans une autre commune sont refacturés à la commune de résidence. Une délibération du 18 juillet 2016 fixait le montant de cette participation à 1 200 €.

Afin de pouvoir réajuster chaque année le montant de cette participation, il est décidé qu'à compter de l'année scolaire 2017-2018, ces frais sont calculés sur la base du coût réel et plafonnés à 1350 €/élève.

8 – Compte rendu des délégations du maire

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les domaines suivants :

- *Commandes et marchés publics*
- *Baux et locations*

9 - Questions diverses

- ☐ Présentation du REZO POUCE : il s'agit d'un dispositif national mis en place par la Communauté de Communes qui permet aux personnes de pratiquer l'auto stop en toute sécurité (sécurité à la fois pour l'auto-stoppeur et pour l'automobiliste. Le fonctionnement repose sur une inscription préalable et une identification (carte pour l'auto-stoppeur et macaron à apposer sur le pare-brise pour l'automobiliste). De plus amples détails seront prochainement disponibles sur le site internet de la mairie et de la Communauté de Communes.
- ☐ Emploi de Bibliothécaire : Mme Marie-Pierre VEYRAT est embauchée en qualité de contractuelle depuis août 2017. Il est décidé de la nommer stagiaire pour un an et de la titulariser par la suite.
- ☐ Agent technique : le contrat de Mr Romain ADENOT est prolongé jusqu'au 31 juillet 2018.
- ☐ Point sur les emplois d'été.
- ☐ Présentation du rapport d'activités 2017 du CLIC.
- ☐ Ferme d'Hydroliennes : le délai de l'étape Décision, soit la notification de l'arrêté final d'autorisation, est prolongé par arrêté préfectoral ; il passe de 3 mois à 6 mois, à compter de la remise du rapport du commissaire-enquêteur le 03/03/2018.
- ☐ Remerciements des associations qui ont reçu une subvention de la commune : Centre Léon Bérard, Adapei de l'Ain, club des Narcisses, Udaf 01, Amicale des Pompiers, Lycée professionnel de Nantua, CIO.
- ☐ SEMCODA : l'Assemblée Générale et l'assemblée spéciale des communes sont fixées au 22 juin à Meximieux.
- ☐ Mission Locale : l'assemblée générale est fixée au 21 juin à 14h30 à Chatillon en Michaille
- ☐ Renouvellement des lampes UV des stations d'épuration : la demande de subvention qui avait été faite pour ce dossier a été refusée par les services du conseil départemental au motif qu'il s'agit d'un renouvellement.
- ☐ REGENERO : les élus référents sont Pascale BOSSON, Sophie SELIER et Joël PRUD'HOMME.
- ☐ PADD du PLUih : Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est à approuver en conseil municipal. Une délibération sera proposée lors du prochain conseil municipal

- Dates à retenir : La prochaine date de réunion du conseil municipal est fixée au : 27 août 2018